

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 1

Artikel: Les écoles antichars
Autor: Zeller, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les écoles antichars

**par le lieutenant-colonel Philippe Zeller
commandant des écoles antichars
et de la place d'armes de Chamblon**

Genèse des écoles antichars¹

C'est au début des années cinquante que remonte l'introduction des armes antichars dans l'armée suisse. Attentives aux dangers croissants que représentaient les chars blindés, les autorités compétentes décidèrent de créer une école spécialisée dans la lutte contre les chars.

C'est à la place d'armes d'Yverdon, à la respectable histoire, notamment dans les armes lourdes d'infanterie, qu'échut le rôle de dispenser cette instruction. La création des compagnies antichars fut consécutive à la réorganisation de l'armée de 1951. Elles furent formées à l'origine par les sections de canons d'infanterie des bataillons de fusiliers. De compagnies régimentaires qu'elles furent tout d'abord, elles furent intégrées en 1962 dans les bataillons d'infanterie.

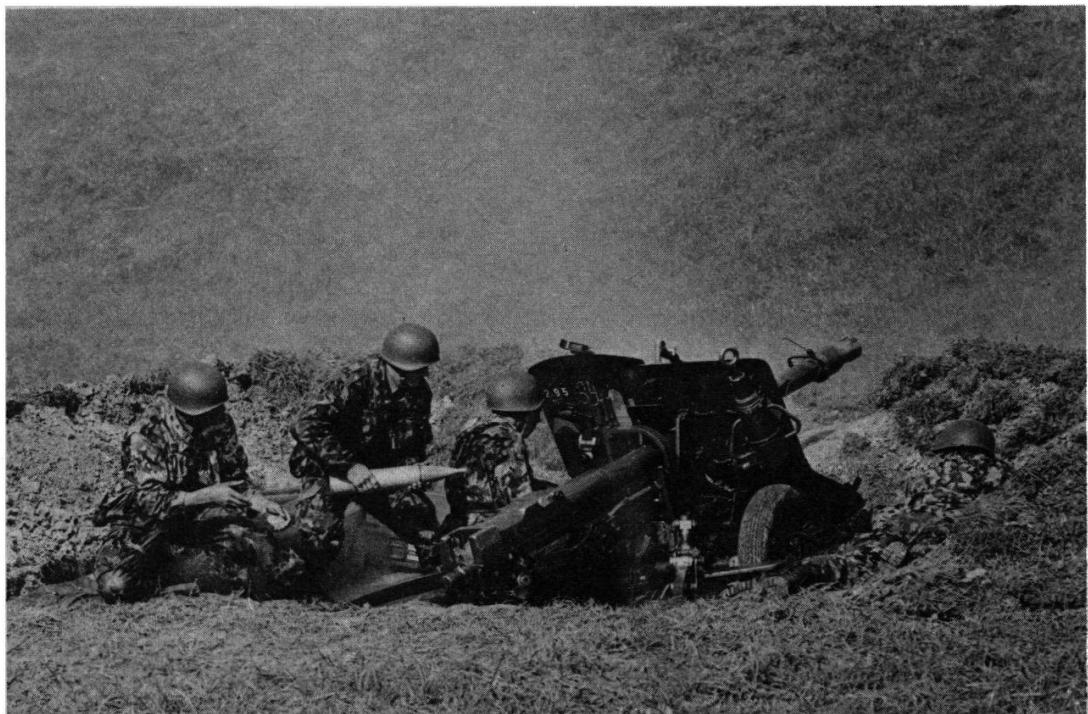
Premiers canons

L'apparition des premiers canons antichars de 9 cm 50² remonte à 1952 sous la forme d'une modeste dotation de deux pièces en tout et pour tout. Il ne s'agissait du reste encore que de prototypes qui subirent bien des améliorations techniques, même si la portée — de 500 mètres — ne fut pas, quant à elle, modifiée.

¹ L'essentiel de cette partie historique est tiré de la plaquette éditée à l'occasion de la célébration du 25^e anniversaire de la création des écoles antichars, le 10 septembre 1977. Le principal rédacteur en fut le capitaine B. Jaccard.

² Le nombre 50 indique l'année de la décision d'acquisition de l'arme.

On en était en fait aux premiers balbutiements en la matière et il fallait tout inventer ou presque. Pour souligner l'effort qui devait être consenti, il suffit de rappeler que ce n'est qu'en 1953 que les écoles de recrues de canons d'infanterie renoncèrent à la traction hippomobile.



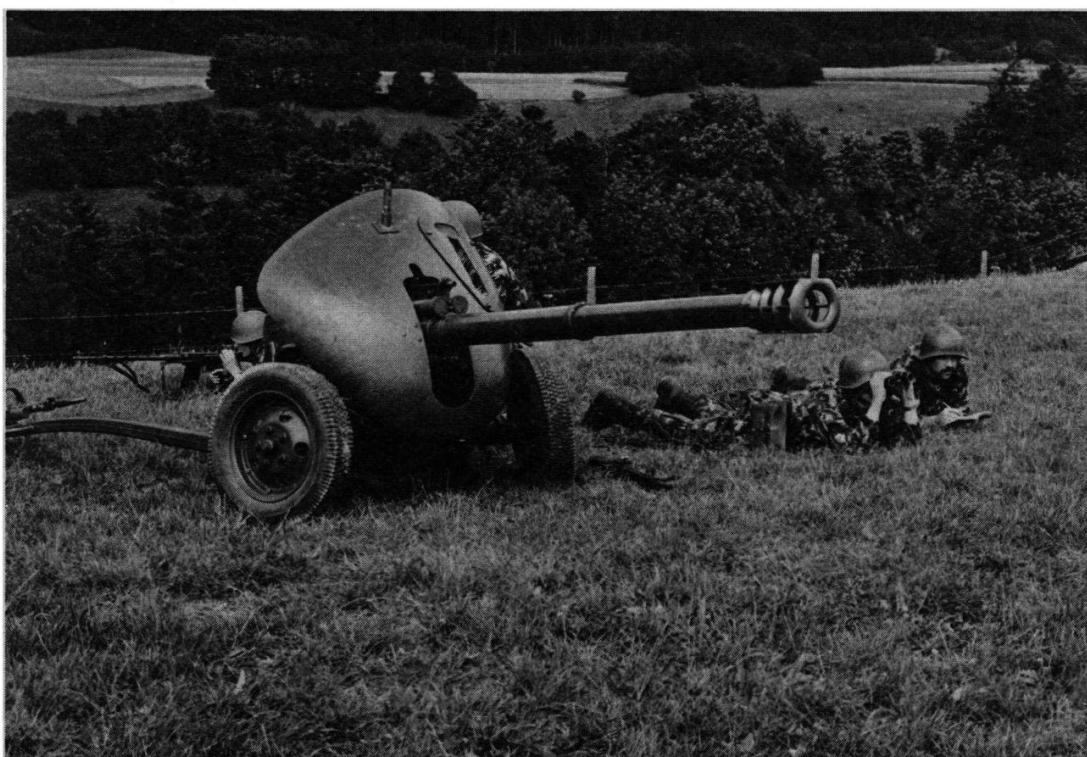
En position pour le tir indirect avec obus explosifs : le canon antichar 50.

En cette même année, on comptait désormais trois pièces antichars et une section d'automobilistes qui assurait les transports à la place de tir de Vugelles¹. Quant aux canons d'infanterie, ils disparaîtront progressivement, mais l'instruction des servants sera poursuivie jusqu'en 1956 et ce n'est que l'année suivante que les écoles d'Yverdon seront exclusivement consacrées aux canons antichars.

¹ Localité située à environ 5 km au NW d'Yverdon.

Nouveau canon suisse

En été 1958, le nouveau canon antichar de 9 cm 57 fait son apparition à Yverdon. De construction suisse également, il est le fruit des expériences acquises avec le modèle précédent. Bien qu'il ne présente pas de différences fondamentales avec le canon antichar 50, il a toutefois pour caractéristique d'avoir une portée nettement supérieure (700 m).



Le canon antichar 57 équipe les brigades frontières.

Modèle américain

Pourtant, un pas décisif sera franchi quelque six mois plus tard avec l'introduction d'un canon antichar sans recul de 10,6 cm, de fabrication américaine, appelé «BAT» (Battery Anti-Tank). La conception était cette fois-ci radicalement nouvelle par rapport à celle des deux modèles précédents. C'est ainsi qu'une étape importante était atteinte dans le domaine de la motorisation, puisque ce canon est monté sur jeep.

Par ailleurs, l'adoption de cette arme dans presque toutes les armées du globe atteste de ses qualités universellement reconnues de simplicité,

d'efficacité et de maniabilité. Cette arme offrait l'avantage substantiel de renforcer considérablement la défense antichar aux distances comprises entre 700 et 900 mètres. Néanmoins, il ne surclassait pas suffisamment les canons antichars 50 et 57 pour que l'on songeât à leur remplacement intégral par l'arme américaine.

La révolution technologique

C'est incontestablement avec l'apparition des engins filoguidés antichars que la défense antichar amorce sa véritable révolution technologique. Rien ne fut laissé au hasard dans la procédure d'évaluation et l'adoption de cette nouvelle arme. L'entreprise fut de longue haleine, mais elle débuta assez tôt pour qu'aujourd'hui le modèle remis à la troupe soit toujours «crédible».

Dès 1955, l'armée se pencha sur la question des fusées antichars télé-commandées par fil. Les études prirent plusieurs années et diverses entreprises française, suisse, anglaise et enfin suédoise, furent tour à tour pressenties. Finalement, en 1964, il ne restait plus que deux systèmes d'armes en compétition, la fusée «Mosquito» de fabrication suisse et l'engin suédois «Bantam» (**Bofors Anti-Tank Missile**). C'est l'engin filoguidé antichars sol-sol 65 «Bantam» qui sortit vainqueur de la confrontation. En effet, bien que les deux systèmes d'armes aient fait preuve d'un égal pouvoir de perforation, la fusée suédoise obtint une remarquable proportion de touchés, 94,6% contre 79,7% pour le «Mosquito». Les Chambres fédérales donnèrent le feu vert au modèle suédois et l'instruction put commencer dès 1967, soit après une douzaine d'années d'étude et d'évaluation. Il fallut alors résoudre rapidement le problème de la place de tir qui devait avoir 2500 mètres de long sur un millier de large. C'est pourquoi la Confédération acquit le terrain des Rochat sur Provence (VD)¹ et y aménagea une place de tir adéquate. Quant à la formation intrinsèque des tireurs d'engins filoguidés antichars, elle est dispensée au moyen d'appareils de simulation de tir. On peut estimer aujourd'hui, après une décennie, que cette instruction est couronnée de succès.

¹ Pâtureage sis à deux km au NW du Mont-Aubert entre le Val-de-Travers et le lac de Neuchâtel.

Structure des écoles

Aujourd’hui et jusqu’en 1980, les Ecoles antichars gardent la vitesse de croisière qu’elles avaient acquise en 1964 : elles forment annuellement sept compagnies d’écoles de recrues. Selon leur incorporation, leur affectation au recrutement et leur sélection à l’intérieur des écoles, les recrues sont instruites comme :

- canonnier antichar, aux trois canons évoqués,
- tireur d’engin filoguidé antichar,
- soldat d’engin filoguidé antichar,
- automobiliste de toutes catégories de véhicules non chenillés.

Une proportion déterminée de recrues est instruite en outre aux minages, explosifs, engins de mesuration, à la radio, au combat antichar rapproché, à la recherche de renseignement et à la régulation de la circulation.

Bien que totalement motorisés, les hommes instruits sont soumis à un entraînement physique régulier et progressif, qui n’exclut en aucune façon la marche avec le port de charges.

Chaque école s’articule dans le temps et dans l’espace de la manière suivante :

- dix semaines d’instruction de base sur la place d’armes,
- trois semaines d’instruction en campagne sur le Plateau,
- trois semaines d’instruction aux tirs, sur la place de tir des Rochat pour les tireurs d’engins filoguidés antichars et sur les places de tir des Préalpes et des Alpes pour les canonniers,
- une semaine pour les inspections finales et les travaux de démobilitation sur la place d’armes.

Parallèlement à la marche des écoles de recrues, le commandement des écoles antichars organise des cours de tir pour toutes les compagnies et sections antichars constituées de l’élite, de la landwehr et du landsturm de l’armée, ainsi que des semaines de tirs efa pour les neuf compagnies d’engins filoguidés de l’armée de campagne. En outre, les cours techniques pour officiers antichars de la landwehr et du landsturm sont subordonnés au commandement des écoles antichars.

Avec le personnel instructeur dont elles disposent, les écoles antichars organisent et dirigent donc chaque année :

- trois à quatre cours de tir (300 à 500 hommes chacun),
- deux cours techniques (d'une trentaine d'officiers chacun),
- neuf semaines de tirs efa aux Rochat (soit pour neuf compagnies de 80 à 150 hommes).

Enfin, les écoles forment chaque année pendant une semaine les futurs commandants de bataillons d'infanterie lors de leur paiement de galons.

Toute cette activité vise à rafraîchir et à compléter la formation des canonniers et des échelons de commandement. Elle permet également, et c'est essentiel, d'assurer une unité de doctrine et d'engagement de toutes les formations antichars de l'infanterie.

La place d'armes de Chamblon¹

Cadres et recrues de l'école de printemps de cette année entrent pour la première fois dans les casernes de la nouvelle place d'armes dont l'inauguration officielle a été fixée à fin mai.

En fait, il y a déjà longtemps que l'on parle de nouvelles casernes dans le Nord vaudois. C'est en 1958 que l'on envisagea sérieusement la construction de tels bâtiments à Chamblon. Achats de terrains, délimitation de l'emprise, remaniement, échanges, tractations diverses, avant d'arriver aux projets et aux plans proprement dits, tout cela prit bien quelques années. Les travaux de construction purent commencer en 1975.

La place ne fait heureusement pas défaut à Chamblon, puisque la Confédération possède une surface de quelque 150 hectares. Sur ce terrain ont été érigées les installations pour trois compagnies de recrues antichars et une école d'officiers de l'infanterie.

La place d'armes de Chamblon est la première d'une nouvelle série appelée à constituer la suite de celles de Wangen-sur-l'Aar, Droggens, Isone, et à remplacer progressivement les casernes urbaines.

¹ Le village de Chamblon est situé à 4 km à l'W d'Yverdon.

Elle est composée de bâtiments-types, normalisés, qui pourront s'adapter à des caractéristiques topographiques diverses et être réalisés dans toute la Suisse.

Les installations sont réparties en trois secteurs distincts :

- instruction et commandement,
- sports et loisirs,
- cantonnement et subsistance.

La place d'armes de Chamblon est située sur le plateau formé par le sommet de la colline du même nom, à 100 mètres au-dessus du niveau de la plaine de l'Orbe. Le terrain est légèrement mouvementé et comporte des parcelles boisées de diverses dimensions. Le sol est formé de limons ; leur origine est morainique et ils recouvrent des roches calcaires dures qui affleurent en quelques points.

L'accès aux casernes s'effectue par une nouvelle route en provenance du nord, qui quitte la route cantonale près de Villars-sous-Champvent et gagne le sommet après avoir décrit une boucle en direction de l'est. Cette route passe en bordure de la zone des bâtiments de la place et rejoint la route Yverdon-Chamblon en contournant complètement le village.

Disposés dans un compartiment de terrain situé au nord, se trouvent les voies d'accès, la station de distribution de carburant, la halle de réparation, l'atelier de l'intendance, les garages et la centrale d'énergie. Du fait de son implantation, ce groupe de bâtiments est assez bien masqué par la forêt.

Sans énumérer ici les locaux et aménagements destinés à l'intendance, disons simplement que les militaires disposent pour l'instruction théorique de deux salles de cinéma, d'une salle de compagnie, d'une salle pour l'enseignement de la tactique et de la conduite radio, ainsi que de douze salles de théorie pour les sections de recrues et les classes d'aspirants. Une salle est à la disposition des tireurs d'engins filoguidés anti-chars pour l'instruction aux simulateurs.

Les aménagements extérieurs pour l'instruction pratique représentent probablement le «nec plus ultra». Cinq terrains d'exercice, assez vastes, accueillent la troupe ; leur dénomination — Giornico, Grandson, Calven, Morgarten et Neuenegg — lui rappellent quelques hauts faits de notre histoire.

Un complexe de tir ultra-moderne comporte des stands à 300, 200, 100, 50, 30 et 25 mètres, ainsi qu'une piste de combat au fusil d'assaut à 300 mètres, équipée de cibles automatiques.



*La construction de la place d'armes de Chamblon touche à sa fin.
(Photo Service de l'aviation militaire. Tous droits réservés.)*

Pour l'instruction antichar, une piste jouxtant les casernes permet l'entraînement avec et sans charge propulsive de la grenade à fusil sur les «Tortues» et contre les chars-attrapes. Enfin, pour le combat antichar rapproché et pour le combat de localité, une installation unique offre aux aspirants de l'infanterie surtout, des possibilités idéales d'entraînement contre les chars-cibles.

Mais les écoles antichars utilisent depuis leur création en 1952, d'autres places d'exercice et de tir. Vugelles est une place utilisée de longue date pour les tirs aux canons antichars et pour ceux des chars des troupes mécanisées et légères. La première piste fut en effet créée déjà en 1941. Une coupe de bois dégagea la zone des buts en 1947, en raison du danger d'incendie. Mais c'est en 1961 que la place se développa vraiment par l'agrandissement et la construction des pistes que l'on connaît aujourd'hui.

La place de tir de Bretonnières¹, réservée aux tirs aux canons munis de réducteurs, à la grenade à fusil et à la grenade à main, date de 1956. Trois ans plus tard, la Confédération acheta les terrains et la caserne de Vallorbe, caserne qui était propriété de la commune et où logeait la compagnie de gardes-frontière II. Le stand fut transformé et la caserne rénovée par la suite. Mais, dès l'été 1959, une première école de recrues occupait le bâtiment. Cette décentralisation était imposée par la nécessité de former trois compagnies de recrues par école, alors que les casernes d'Yverdon n'en avaient jusque-là hébergé que deux. A partir de 1964, une quatrième compagnie étoffa les effectifs des écoles d'été. C'est ainsi que Moudon, autre caserne communale, mais qui, elle, le resta, abrita une compagnie en été, et ce jusqu'en 1973. L'été suivant, en 1974, cette compagnie émigra à Orbe, dans un bâtiment également communal.

La première école de 1967 put utiliser la place de tir des Rochat, exclusivement réservée aux engins filoguidés antichars 65. Les terrains avaient été acquis l'année précédente, alors que les essais des filoguidés avaient été menés au Marchairuz. Le camp militaire des Rochat — constitué de baraquements en bois — fut édifié en 1967-68 et les pistes en béton, en 1975-76. En 1978, l'érection d'un camp de troupe en dur et d'une halle pour les chars cibles a commencé. Ce complexe sera terminé à la fin de cette année. Enfin pour les tirs au canon avec munition de combat, les écoles et cours antichars utilisent des places dans les Préalpes et les Alpes, en particulier celles qui sont situées dans la région de Kandersteg.

¹ Village situé à 5 km à l'W d'Orbe.

Les cadres

Il n'y a pas de différence de nature — ni dans le rôle, ni dans les exigences et les qualités requises — entre les cadres antichars et ceux des autres armes de l'infanterie. Tout au plus faut-il relever certaines particularités dans le degré de quelques aptitudes spécifiques souhaitées.

Le rôle des cadres aux trois échelons considérés ici — chef de groupe, chef de section et commandant de compagnie — peut s'exprimer ainsi : chaque cadre est investi de la quadruple tâche d'éducateur, d'instructeur, de chef et de gestionnaire.

Les qualités demandées — sans entrer dans les détails — sont de nature intellectuelle, caractérielle, manuelle et physique, et différent, faut-il le préciser, en fonction de l'échelon du commandement. Facilité d'expression, vivacité, aptitude à l'argumentation et sens pédagogique sont souhaitables. Exigence, maîtrise de soi, constance, discipline et obéissance, facilité de contact, autorité naturelle complètent heureusement l'autorité institutionnelle — celle du grade — aujourd'hui réduite à sa plus simple expression, pour les jeunes chefs, par des dispositions réglementaires adoptées jadis «dans l'euphorie» de la pédagogie militaire non-directive. Indépendance psychomotrice et habileté pratique permettent aux cadres, cela va sans dire, de maîtriser l'armement qu'ils engageront.

Force et résistance moyenne et supérieure, bonne acuité visuelle (mais pas de porteurs de lunettes pour les tireurs d'engins), constituent les qualités demandées à tout fantassin.

Les armes antichars devant être intégrées dans les dispositifs d'infanterie, il est donc souhaitable que le chef de section maîtrise les problèmes techniques de combat du fantassin et saisisse les impératifs tactiques de l'échelon compagnie de fusiliers renforcée.

A son tour, le commandant de compagnie antichar — conseiller antichar d'un commandant de bataillon, voire de régiment, devrait dominer l'engagement combiné des armes à l'échelon de cette formation et comprendre les impératifs tactiques à l'échelon bataillon de fusiliers renforcé.

C'est essentiellement dans les écoles de cadres que les connaissances souhaitées sont inculquées — école de sous-officiers antichars, école d'officiers d'infanterie où des classes antichars sont intégrées. Elles sont

appliquées par la suite lors d'engagement à l'école de recrues. Déjà depuis plusieurs années, de tels exercices d'engagement se font aussi au sein de certaines écoles de recrues d'infanterie par la subordination momentanée de sections, voire de compagnies antichars. Mais il est évident que c'est principalement lors des cours de répétition — selon la lettre et l'esprit des IOT — que de tels exercices intégrés doivent se réaliser.

Perspectives de l'arme antichar¹

Bien que datant déjà d'un certain nombre d'années — plus de 25 ans pour le plus ancien — les canons antichars n'ont pas encore fait leur temps.

La solution d'avenir semble se présenter sous la forme de la fusée antichar et du chasseur de chars, et l'on peut raisonnablement admettre que nos canons seront un jour appelés à disparaître. Mais leur remplacement se fera certainement bien au-delà des années 80.

Malgré tous les avantages de maniabilité, de portée, de mobilité, de probabilité de toucher et de simplicité — pour la deuxième génération — les engins filoguidés antichars n'ont pas réussi à ravir au canon l'une de ses caractéristiques les plus appréciables: la cadence de tir élevée. Canons et fusées contribueront donc ensemble pour un certain nombre d'années encore à former l'ossature de notre défense contre les blindés.

1980 marquera l'introduction de la fusée «Dragon», engin filoguidé antichar américain de la deuxième génération. Son apparition sera liée à la création des nouvelles compagnies antichars prévues par la réorganisation de l'«armée des années 80».

Il a donc été décidé de doter chaque bataillon de fusiliers (et de cyclistes) d'une compagnie d'engins filoguidés antichars. Celle-ci sera formée de trois sections de «Dragon» et d'une section de commandement. Cela sera valable pour le corps d'armée de campagne, le corps alpin se contentant d'une compagnie de ce type par régiment.

Quant aux 9 compagnies d'engins filoguidés antichars dont l'armement est composé des seules armes antichars de l'infanterie capables de

¹ Il faut préciser que sous ce titre, il n'est traité que des armes antichars de l'infanterie, que ni les perspectives en matière d'acquisition de chars — l'arme antichar par excellence encore dans notre armée — ni en développements de l'arme antichar de la 3^e génération, ne sont présentées ici.

toucher leur but à 2000 mètres, leur incorporation dans l'armée de campagne sera maintenue. Non seulement l'apparition du «Dragon» n'impliquera la suppression d'aucune de nos armes existantes, mais au contraire, elle exigera, on s'en doute, la création de deux autres places d'instruction antichar¹. Les écoles antichars de Chamblon perdront donc leur unicité. Mais Chamblon restera le centre de formation des canonniers, des tireurs d'engins «Bantam» et «Dragon» ainsi que des officiers antichars.



L'engin filoguidé antichar «Dragon» a une portée de 1000 mètres.

L'introduction de la fusée «Dragon» — d'un maniement plus simple que le «Bantam», engin de la première génération — étoffera sensiblement notre défense antichar jusqu'à mille mètres. Elle en avait besoin. Reste pour elle à résoudre la question de la distance d'engagement de 300 à 500 mètres. Ce problème ne touche pas directement l'instruction des canonniers antichars et doit apparemment être réglé par la dotation des compagnies de fusiliers d'une arme «ad hoc».

¹ A Droggens et à Coire vraisemblablement.

Toutefois, disposer du feu antichar, c'est bien. Encore faudrait-il, sur le champ de bataille moderne, que ceux qui l'utilisent soient protégés efficacement. Car, offrir des poitrines de chair aux cuirasses de fer, c'est héroïque, mais certainement pas réaliste.

Se cuirasser dans un premier temps par l'acquisition de canons anti-chars blindés, voilà l'avenir; se libérer du sol par l'introduction d'un hélicoptère de combat antichar, voilà certainement le futur souhaitable...

L'école de sous-officiers antichars 16/79

Au moment où cette présentation des écoles antichars paraît, quelque cent élèves sous-officiers achèvent la première partie de leur formation de chef de groupe. Au terme des quatre semaines réglementaires, ces jeunes chefs auront la délicate mission d'enseigner et d'instruire les recrues, ainsi que de gérer un matériel parfois coûteux. 190 heures d'instruction théorique leur ont été dispensées dans un cadre neuf et bien conçu, par un corps d'instruction où la «valse» des officiers instructeurs le dispute depuis quelques années à la stabilité d'un corps de sous-officiers instructeurs de haut niveau technique.

Conclusion

Les écoles de recrues et de sous-officiers de la nouvelle place d'armes de Chamblon sont d'abord des écoles antichars. Elles forment et spécialisent des recrues dans la lutte contre les blindés. Mais elles sont aussi des écoles d'infanterie et dispensent la formation de base du fantassin. Enfin, ce sont des écoles motorisées et tout ce qui a trait à la motorisation des véhicules non chenillés y est instruit.

De 1952 à 1978, la place d'armes d'Yverdon a été le centre d'instruction des écoles antichars de l'infanterie. Mais au-delà des souvenirs et des faits d'une présentation qui ne se veut pas exhaustive, ainsi que des perspectives d'avenir à Chamblon ou ailleurs en Suisse, il y a l'esprit des canonniers antichars; et le lecteur en saisira immédiatement toute la dimension lorsqu'il saura que sur le drapeau des écoles antichars figure la devise: «tenir»!

Ph. Z.

